

Compte-rendu de la réunion du jeudi 28 Août 2014 à 15h00
en préfecture de Savoie pour le projet d'école

Nous avons eu rendez-vous avec M. LAVAUT Patrick, Directeur des collectivités territoriales et de la démocratie locale en préfecture de SAVOIE pour le dossier de l'école.

Après une explication du dossier : depuis la création d'un dossier d'utilité publique et parcellaire pour réhabiliter l'ancienne école de la Motte à la situation actuelle, M. LAVAUT nous a indiqué 5 choix possibles :

1 - Possibilité de rester sous forme de RPI avec le Chatelard et construire l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire au Chatelard.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Le RPI est possible sur un même site, le RPI se caractérise par le fait que deux communes se partagent les frais de fonctionnement- Echange constructif entre les deux écoles- lien avec les enseignants ...- Plans déjà établit	<ul style="list-style-type: none">- problème juridique futur sur l'investissement de la commune, soit elle achète le terrain au Châtelard (ce qui serait le mieux), mais à quel prix, soit elle construit sur le terrain du Châtelard mais le risque futur serait que la commune du Châtelard qui resterait propriétaire du terrain soit ensuite propriétaire des murs- Problème de place si besoin d'autre extension...- Réduction de la cour d'école ...

2 - Possibilité de prise de compétence de la Communauté de Commune du Cœur des Bauges

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Etude sur l'ensemble des bauges derrière en cours, résultat avant la fin de l'année- Diminution des coûts pour la commune	<ul style="list-style-type: none">- La communauté de communes n'a pas les moyens financiers aujourd'hui de prendre la compétence- pas de décisions à l'heure actuelle de la part des élus- Projet surement plus long à mettre en place

3 – Possibilité de rester sous forme de RPI en construisant notre école maternelle sur un terrain situé sur notre commune, l'école élémentaire restant au Châtelard

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Développement de notre commune- Ecole neuve- Possibilités d'extension future	<ul style="list-style-type: none">- Le Châtelard souhaite le regroupement- moins de liens entre les enfants, les enseignants

4 – Possibilité de réaliser un SIVU avec l'ensemble des Bauges derrières avec plus de trois communes au minimum.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Investissement sur le long terme- possibilité d'extension- transfert de compétence futur à la com com	<ul style="list-style-type: none">- Ecole récente au Châtelard, à Bellecombe- problème du coût du transport- Grosse école ou réaliser 2 groupes scolaires sur les Bauges Derrière

5 – Possibilité de se regrouper avec le SIVU des Bauges Devant en attendant la prise de compétence de la COM COM

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Investissement sur le long terme- possibilité d'extension suivant la situation de la futur école- transfert de compétence futur à la com com	<ul style="list-style-type: none">- Avoir un accord avec le SIVU des Bauges Devant- Ecole récente au Châtelard, à Bellecombe- problème du coût du transport- Grosse école- Projet long

Quel que soit le choix que nous retenons, nous aurons le droit à des subventions.

Damien et Emeline